

WWW.SNALC.FR - #1391 - 25 MARS 2016 - 14€



LA QUINZAINÉ UNIVERSITAIRE

LE MAGAZINE MENSUEL DU **snalc**
FGF

SPÉCIAL LYCÉE

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.



LA QUINZAINE UNIVERSITAIRE

#1391 - AVRIL 2016

04 PÉDAGOGIE

04 RÉNOVER LE LYCÉE ?
AVEC LE SNALC,
C'EST POSSIBLE !

05 LES 7 PLAIES DU LYCÉE GÉNÉRAL
ET TECHNOLOGIQUE.

06 GESTION DES PERSONNELS

06 MOUVEMENT INTER
ACADÉMIQUE 2016

08 17 MARS : JOURNÉE D' ACTIONS
DU SNALC CONTRE LA RÉFORME
DU COLLÈGE

10 AGRÉGÉS ET LYCÉES

11 CLASSES PRÉPARATOIRES
ET OUVERTURE SOCIALE :
EN FINIR AVEC UN PROCÈS
STALINIEU

12 ÊTRE PROFESSEUR CERTIFIÉ DE NOS
JOURS : PETIT RÉCAPITULATIF

13 LE CAPITAL DÉCÈS :
DES RÉDUCTIONS

UN LIVRET SCOLAIRE BIENVEILLANT

14 COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

15 BULLETIN D'ADHÉSION



www.snalc.fr

SNALC - 4, rue de Trévise - 75009 PARIS
Tél. : 01.47.70.00.55

Directeur de la publication et Responsable publicité : François PORTZER
Rédacteur en chef : Marie-Hélène PIQUEMAL
Tél : 06.16.33.48.82 - mh.piquemal@snalc.fr
Mise en page : DSCG

Imprimé en France par l'imprimerie Compédit Beaugard s.a.(61),
labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC - Dépôt légal 1^{er} trimestre 2016
CP 1020 S 05585 - ISSN 0395 - 6725

Mensuel 14 € - Abonnement 1 an 125 €

NE L'OUBLIEZ PAS !

15 Avril
2016

CAPN d'accès à la hors classe des professeurs agrégés relevant de la 29^{ème} base.

10 Mai
2016

CAPN d'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs de chaire supérieure.

18 Mai
2016

19 Mai
2016

20 Mai
2016

CAPN d'accès par liste d'aptitude au corps des professeurs agrégés.

Deuxième quinzaine du mois de mai (calendriers variables selon les académies) : tenue dans les rectorats des groupes de travail sur la vérification des vœux et barèmes des candidats au mouvement intra.



Alain Delval, membre du bureau académique du SNALC de Picardie jusqu'en 2009, nous a quittés. Adhérent dès qu'il le put en 1979, auparavant instituteur, il a rapidement pris sa place au sein du syndicat. Tous ceux qui l'ont connu dans l'académie d'Amiens et au siège du SNALC ont le souvenir d'un travailleur discret qui s'effaçait derrière les grands principes syndicaux. Parfois bourru, il ne s'emportait que quand l'intérêt du Syndicat et des adhérents était en jeu. Si son activité de commissaire paritaire académique et de délégué au rectorat a permis de faire du SNALC un syndicat écouté en Picardie, il a également joué un rôle national en étant élu pour les certifiés. Au-delà des idées et des adhérents, il a défendu également tous les personnels ; nombreux sont ceux qui n'ont jamais su qu'ils lui devaient une affectation, un reclassement, une notation revue... L'action syndicale lui a offert par un travail acharné de grandes satisfactions mais aussi la force morale de surmonter les malheurs qui l'ont frappé, lui et ses proches. Le SNALC de Picardie adresse toutes ses condoléances à son épouse et à ses enfants. ■

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉFORME DU COLLÈGE : LE SNALC QUITTE L'INTER- SYNDICALE TROP ATTENTISTE

Devant le refus de l'intersyndicale hostile à la réforme du collège d'évoquer, dans un communiqué commun appelant à participer à la journée d'action du 31 mars prochain, la possibilité d'appeler à la grève des examens en juin prochain, **le SNALC, lassé de la mollesse des positions de l'intersyndicale dont les actions se limitent à des grèves d'un jour, a décidé de la quitter.**

la réforme des collèges, notamment en diffusant massivement prochainement auprès des professeurs enseignant en collège des propositions de découpage annuel des nouveaux programmes.

Il continuera d'agir avec détermination pour obtenir l'abrogation de la réforme du collège et demeure prêt à réintégrer l'intersyndicale si elle se décide à le rejoindre pour bloquer les examens en juin, seul moyen pour le SNALC, syndicat indépendant et non subventionné, de parvenir à faire céder la ministre. ■

Pour sa part le SNALC, qui, dès le 17 février, a déposé un préavis de grève du 15 juin au 5 juillet et a appelé à la grève de la surveillance du bac et de la correction du brevet, poursuivra son action pour contrer

*François PORTZER, Président du SNALC
le 25 mars 2016*

MIROIRS AUX ALOUETTES



Notre pays est aujourd'hui confronté à un climat social particulièrement instable : un gouvernement qui n'est plus soutenu par les Français, des professions –enseignants, agriculteurs, médecins, taxis... – qui manifestent leur mécontentement, une jeunesse pré-occupée par son avenir qui défile dans la rue... Sont-ce là les prémices d'un vaste mouvement social, d'un tournant de notre Histoire ?

Le dialogue social, miroir aux alouettes de la communication gouvernementale, est en panne. Chaque jour, nous sommes confrontés à un gouvernement incapable de négocier et sourd aux légitimes attentes et revendications des citoyens, à commencer par les personnels de l'Éducation nationale.

Dans ce contexte incertain, le SNALC, totalement indépendant politiquement et financièrement, n'a aucunement l'intention de baisser les bras ni de rester à l'écart des mouvements sociaux. Il continue et continuera de s'opposer fermement à la réforme du collège et plus largement à l'entreprise de destruction de l'École, par tous les moyens possibles à sa disposition : manifestations réussies dans toute la France le 17 mars dernier, chevaux de Troie et diffusion massive des nouveaux programmes à destination des collègues enseignants en collège, procédure juridique contre la suppression du redoublement, grève des examens en juin...

Avec la FGAF (Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires) dont il est membre, il a décidé de s'associer aux

grèves et manifestations prévues le 31 mars prochain. Les atteintes au Droit du Travail portées par la loi El Khomri – prémices de ce qui pourrait très vite nous arriver dans le public – et le mépris dont sont victimes les fonctionnaires au travers de réformes qui tuent leurs missions, sont autant de raisons d'aller au combat.

Et ce n'est pas l'augmentation dérisoire de nos traitements de 0,6% en juillet prochain, soient environ 12€ mensuels pour un professeur certifié en milieu de carrière – autre miroir aux alouettes – après six années de gel et de ponctions insidieuses pour les retraites au 1^{er} janvier, qui freinera notre détermination. Conscient de l'arnaque d'ailleurs, votre syndicat n'augmentera pas ses cotisations, pour la sixième année consécutive.

Le SNALC, véritable leader de la contestation dans le monde éducatif et seul porteur de projets pédagogiques alternatifs concrets, sera donc très attentif à l'évolution du climat social dans les prochaines semaines et entend continuer d'y jouer un rôle actif, toujours soucieux de défendre les personnels de l'Éducation Nationale et plus largement les principes fondateurs de l'École Républicaine. ■

Le Président national,

François PORTZER

le 25 mars 2016

RÉNOVER LE LYCÉE ? AVEC LE SNALC, C'EST POSSIBLE !

Par **Jean-Rémi GIRARD**,
vice-président du SNALC-FGAF,
Anne-Marie LE GALLO PITEAU,
secrétaire nationale en charge
de l'enseignement technologique et professionnel.

Les dernières réformes du lycée ont été catastrophiques, c'est entendu. Les collègues le constatent tous les jours. Face à cela, s'opposer ne suffit pas. Le SNALC est pourtant le seul syndicat à proposer un contre-projet de réforme pour les trois voies du lycée. Avec notre «Lycée de tous les savoirs», on pourrait, enfin, stopper l'hémorragie et remettre un maximum d'élèves sur le chemin

VOIE GÉNÉRALE : DIVERSITÉ DES PROFILS, EXCELLENCE DISCIPLINAIRE POUR TOUS

Un lycée de tous les savoirs doit s'appuyer sur les disciplines scolaires et mener les élèves à un haut niveau de maîtrise de ces dernières au lieu de les conduire à l'éparpillement. De plus, **les horaires disciplinaires doivent être suffisants** pour traiter les attendus du programme et permettre d'éviter que perdure un trop haut taux d'échec dans le premier cycle du supérieur, comme c'est hélas le cas actuellement. Le lycée général doit ainsi préparer les élèves à leurs poursuites d'études, et proposer des parcours de haut niveau.

Un élève destiné à suivre des études scientifiques doit se voir proposer des **disciplines scientifiques** en quantité suffisante, ce qui n'est actuellement pas le cas. Les **disciplines littéraires**, quant

à elles, doivent retrouver toute leur place et ne plus être perçues comme une sorte de filière de relégation, mais au contraire comme une voie d'excellence. On doit enfin mettre un terme à la querelle des disciplines économiques, et proposer ces dernières dans davantage de parcours.

En se servant d'horaires aujourd'hui dévolus à des dispositifs dont l'efficacité n'est pas prouvée, en **recentrant le lycée général sur les disciplines générales dès la seconde**, en prenant en compte les nécessités pédagogiques propres à chacune d'entre elles, le SNALC-FGAF a conçu des parcours à la fois plus diversifiés et plus approfondis, via un système souple de **majeures** et de **mineures**. Les professeurs verront plus longtemps les élèves intéressés par leur enseignement : quoi de plus efficace ?

VOIE TECHNOLOGIQUE : SPÉCIFICITÉ RÉAFFIRMÉE, CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES

La voie technologique, et tout particulièrement la voie industrielle, ayant fait l'objet de récents bouleversements, il n'est pas question pour nous de recommander un nouveau bouleversement au préjudice des enseignants et de leurs élèves.

Il s'agit en revanche **d'offrir aux élèves un parcours plus cohérent entre la classe de seconde et la classe de première** via des options disciplinaires avec un horaire important. Enfin, les élèves de la voie technologique doivent se voir offrir

une **plus grande ouverture culturelle** : nous proposons donc des disciplines artistiques, des langues anciennes ainsi qu'un approfondissement en langue vivante sous forme d'option.

VOIE PROFESSIONNELLE : TROIS PARCOURS, TROIS VOIES DE RÉUSSITE.

Nous proposons de construire trois parcours possibles en lycée professionnel :

- **Parcours normal en 4 ans** destiné à la plus grande partie des élèves : une année de liaison suivie du cursus de baccalauréat professionnel en trois ans.
- **Parcours en 3 ans** pour les élèves déjà certains de leur orientation et aptes à suivre directement le cursus du baccalauréat professionnel en trois ans.
- **Parcours en 2 ans** pour les élèves désireux d'acquérir au plus vite une formation qualifiante avec le CAP, avec possibilité de poursuivre en première du baccalauréat professionnel dans un métier relevant du même secteur d'activité.

L'année de liaison a pour objectif de renforcer les acquis en disciplines générales indispensables à la réussite ultérieure, éventuellement jusqu'en BTS. Concernant les disciplines professionnelles, il s'agit de mûrir le choix d'orientation. Nous offrons donc la possibilité de moduler l'enseignement professionnel entre domaine industriel et domaine tertiaire, afin que les élèves découvrent les deux. ■

Classe de seconde, parcours, options, spécialisations, réorientations, baccalauréat ...
Le détail de toutes nos propositions, voie par voie, discipline par discipline, est sur
www.snalc.fr/national/article/932/

1 L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE SECONDE

En fonction des choix d'établissement, sa mise en place utilise une part trop importante de la DGH au vu des résultats obtenus et complexifie dramatiquement la construction des emplois du temps. Les professeurs peinent à savoir qui prend quel élève pour quel travail et dans quelle salle. Ce problème organisationnel ingérable inhérent au principe même de l'AP pour tous rejaillit sur le suivi de la vie scolaire : impossible de savoir où est chaque élève.

2 LES ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

Si certains enseignements d'exploration peuvent être enrichissants, c'est le principe d'un enseignement imposé, sans notation prise en compte dans les résultats des élèves, qui pose problème. Les professeurs et les élèves ont besoin de davantage de temps ou de doublement disciplinaire plutôt que de gérer des « récréations obligatoires » (dixit nos élèves). Et comment ne pas partager l'amertume des collègues de SES et PFEG quand leurs enseignements ne sont pas pris au sérieux par des élèves qu'on laisse ensuite suivre une filière ES (quand on ne les y incite pas)?

Par ailleurs, la déconnexion de ces enseignements avec ceux des spécialités des filières proposées en première est un facteur déstabilisant pour l'orientation des élèves. La logique veut qu'un élève souhaitant une orientation dans une filière donnée suive obligatoirement en seconde un enseignement d'exploration correspondant à cette filière.

3 L'ANNUALISATION DE CERTAINS ENSEIGNEMENTS

Les enseignements d'exploration sont officiellement de 1h30 sur l'année, 36 semaines. Certains lycées les ont transformés en 2h sur 27 semaines. Les cours étant stoppés en moyenne au 12 juin pour les secondes et un temps de latence étant obligatoire en début d'année pour s'organiser, cette annualisation augmente de fait le temps de travail des collègues. Sans parler de certaines directions d'établissement qui demandent qu'un cours tombant un jour férié n'entre pas dans le décompte des semaines. Cette annualisation délétère est également utilisée dans la gestion de l'AP et des TPE.

4 TOUS CES TRUCS QUI SONT PRIS SUR NOS HEURES DE COURS

Sécurité routière, prévention alcoolisme, drogues, éducation à la sexualité, découverte des filières technologiques... n'ont pas de plage horaire dédiée et rognent les heures disciplinaires. Les professeurs principaux en pâtissent le plus avec une charge de travail qui a tendance à déborder de leurs heures de vie de classe, définitivement insuffisantes vu l'évolution de la demande d'assistantat éducatif et social.

5 LA COLONISATION DES ÉPREUVES DE BAC EN COURS D'ANNÉE

Après l'enseignement professionnel, c'est au tour de l'enseignement général et technologique d'être colonisé par des épreuves de bac en cours d'année. Il faut dire que cela permet de sacrées économies !

élèves qui n'ont ni le niveau de connaissances ni le niveau de méthodologie, ni l'envie d'ailleurs pour certains. Après la primarisation du collège, voici la collégisation du lycée. In fine, on abaisse massivement les niveaux d'exigence pour gérer l'hétérogénéité croissante et ne surtout pas être obligé de dire la vérité à des élèves qui n'ont rien à faire là. Cela les traumatiserait !

7 L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE TOUJOURS MALMENÉ

Malgré le travail de sape, force est de constater que la voie technologique relève la tête avec une hausse de ses effectifs, notamment dans la filière industrielle. La distinction entre voie technologique et voie professionnelle est désormais atteinte. Le caractère propédeutique de l'enseignement technologique attire mais est dans les faits totalement dévoyé par les modalités d'examen qui donnent un poids démesuré aux projets technologiques. Soulignons que la mise en place des STI2D a été un désastre

LES 7 PLAIES DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Par **Alice EISSEN**, Secrétaire nationale à la Pédagogie et **Gaëtan MALÉJACQ**, enseignement technologique.

Le problème majeur étant le « quand ? », ici on banalisera des journées d'examen, là on exigera des professeurs qu'ils soient jury en plus de leurs heures d'enseignement, impliquant de facto que l'on pourrait tous travailler bien plus. Quoi qu'il en soit, cela supprime des heures disciplinaires à nos élèves et, à un moment donné, il convient de reconnaître le manque potentiel d'impartialité, conscient ou non, des correcteurs. Le SNALC rappelle ici qu'il défend des épreuves terminales totalement anonymes, seules garantes d'équité.

humain qui a entraîné une perte de repères pour ses enseignants. 70 % d'entre eux s'estiment en extrême souffrance dans l'exercice de leur activité alors que les formations académiques sont désormais exclusivement dédiées à la réforme du collège. Ce gâchis génère aujourd'hui un manque caractérisé d'enseignants difficilement compensé par un recours massif et inédit aux contractuels et vacataires. ■

6 LES ÉLÈVES QUI N'ONT RIEN À FAIRE LÀ

Si le travail de professeur principal de seconde est devenu si difficile, c'est bien parce qu'on laisse accéder à la seconde générale et technologique des

À PARAÎTRE PROCHAINEMENT
PAGES SPÉCIALES
ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL

MOUVEMENT INTER ACADÉMIQUE 2016

Par **Toufic KAYAL**, Secrétaire national à la Gestion des Personnels et commissaire paritaire national.

Les commissions du mouvement inter académique 2016 des professeurs du second degré, des CPE et des COP se sont déroulées au ministère du 2 au 11 mars. Près de 30.000 collègues titulaires et stagiaires étaient concernés.

Les commissaires paritaires nationaux du SNALC ont travaillé minutieusement et pendant près de trois semaines sur le projet de mouvement communiqué par le ministère le 19 février dernier.

Ils ont repéré des erreurs de barème, des demandes de mutation simultanée mal gérées par le logiciel, des réintégrations après détachement ou après un séjour dans une collectivité ou un territoire d'outre-mer mal codées ou oubliées, des titulaires mutés hors vœux (en extension de vœux) par erreur etc.

Toutes ces anomalies ont été signalées par nos soins aux gestionnaires de la DGRH avant la tenue des commissions afin que ces derniers (que nous remercions pour la qualité de leur travail et leur disponibilité) puissent procéder aux corrections nécessaires en séance. C'est ainsi que des centaines de collègues ont vu leur résultat provisoire modifié suite aux délibérations des instances paritaires.

Certaines anomalies, notamment des erreurs de barème, n'avaient pas d'incidence sur le résultat du mouvement inter mais pouvaient avoir des conséquences sur le barème des intéressés lors de leur participation au mouvement intra. Face au nombre de ces anomalies, le ministère a mis en place le 17 mars un groupe de travail exceptionnel avec les organisations représentatives dans le but de traiter et corriger une à une les situations litigieuses et les signaler ensuite aux rectorats concernés.

Les interventions des élus du SNALC avant, pendant et après les commissions, ont permis de rétablir les collègues dans leur droit et généré des mutations supplémentaires grâce à des ajouts de capacités d'accueil obtenue en séance. ■

CI-DESSOUS LE TABLEAU DES BARÈMES DU DERNIER

AFFECTATIONS	DOCUMENTATION	PHILOSOPHIE	LETTRES CLASSIQUES	LETTRES MODERNES	ALLEMAND	ANGLAIS	CHINOIS	ESPAGNOL	ITALIEN	HISTOIRE GÉO	SES
AIX - MARSEILLE	171,2	85	28	71,1	371,2	71,1	278,1	189	45	71	321,3
AMIENS	21	21	21	21	21	21	128	21	28	21	21
BESANÇON	128	1107	45	21,1	31	28	-	151	71,1	51	28
BORDEAUX	638,2	21	228	98	425,3	521,3	121	621,2	128,1	190	138
CAEN	278,3	668,2	171	71,1	71	124	868,3	421,3	328,3	171,2	21,1
CLERMONT FERRAND	588,2	101	128,1	100	65	111	128	171,2	28	110	31
CORSE	-	-	-	1578,2	-	1582,2	-	989	724	821,2	-
CRÉTEIL	21	118	21	21	21	21	171,3	21	1512,2	21	21,1
DIJON	223	21	38	28	38	71	21	100	21,1	71	31
GRENOBLE	171,2	21	121	71,1	221,3	71	215,2	121	78,1	71,1	71
GUADELOUPE	1300,3	21	121,1	1172,1	1756,2	1110	-	144	-	79	-
GUYANE	21	121	73	21	-	21	-	21	-	21	21
LILLE	21	21	21	71	71,1	21	28	21	21	21	212,2
LIMOGES	471,2	316	182	58	35	71	-	385,2	148	81	71
LYON	121	124	138	71,1	221,3	121,1	21	150,1	38	71,1	101
MARTINIQUE	45	1150,1	395	1093	150	1021,1	-	1121,1	-	1051	-
MAYOTTE	21	52	21	21	-	21	-	21	-	21	21
MONTPELLIER	430	38	79	71,1	528,3	86	611,3	385,2	1078,1	83	173
NANCY - METZ	198,2	21	21	71,1	21	88,1	-	21	21	71	121,1
NANTES	543,2	411,3	238	68	110	264	1315,2	478,2	278,2	205,2	352
NICE	131	71,1	21	35	578,2	121,1	-	147	71	71	48
ORLÉANS - TOURS	178	21	72	21	278,1	38	21	71	52	38	21
PARIS	171,3	1308,2	572	612,2	464	221,3	823,2	321,3	1221	437	529
POITIERS	536,2	21	150	38	48	150	21	181,2	640,2	101	71,1
REIMS	121	21	21	21	21	58	-	71,1	21	21	71,1
RENNES	545,2	21,1	776,2	221,1	128	301	468,3	478,2	421,3	435,3	128,1
LA RÉUNION	1322,1	220	140	1507	1673,2	1155	1300,3	1051	-	148	278
ROUEN	399	28	21	21	45	71,1	385,2	52	461,3	71,1	71
STRASBOURG	128,1	21	71,1	71,1	71,1	101	-	418,2	511,2	68	1571,2
TOULOUSE	478,2	71,1	430	71,1	621,2	71,1	421,3	578,2	471,3	88	221,3
VERSAILLES	21	48	21,1	21	21	21	571,2	21	578,2	21	21

Autre disciplines, autres corps (PLP, CPE...) : contactez-nous

ENTRANT PAR DISCIPLINE ET PAR ACADÉMIE

MATHÉMATIQUES	TECHNOLOGIE	ARCHIT. CONSTRUCTION	ÉNERGIE	INFORMATION NUM.	INGEN. MÉCANIQUE	SC. PHYSIQUES	SVT	ÉD. MUSICALE	ARTS PLASTIQUES	EPS	ARTS APPLIQUÉS	GÉNIE BIO BIOCH	BIOTECH SANTÉ ENVIR	STMS	ÉCO GEST COMM RH	ÉCO GEST COMPTA FINANCES	ÉCO GEST MK	INFO GEST	PROD CULINAIRE	SERVICES ET COM-MERC°
71,1	885,2	371,2	392,2	528,3	725,3	118	128	121	205,2	381	21,1	892,2	-	285	1101,1	575,2	628,2	-	-	371,2
21	385,2	21	171	21	21	31	21	21	21	21	21	21	-	128,1	21	21	71,1	-	-	150
71,1	1377,2	611,2	-	351	171,1	192	121	121,1	21	188,2	21	392,2	661,3	292,2	-	-	-	-	-	-
150	1977,2	683,2	1611,2	88	739,3	385	611,3	196	221,3	713,2	-	1380,2	-	185	478,3	806,2	137	644	441	690,2
71	820,2	-	334	-	58	670,2	478,2	150	171,2	171,2	-	-	-	182	205	411,3	299,2	-	-	21
38	887,2	-	-	-	839,3	466,2	511,3	523,2	171,2	198	21	-	-	189	1071,2	606,2	88	-	-	-
1293	-	-	-	-	-	-	1408,2	1706,3	1138	1640,2	0	-	-	-	1421,1	-	1428,1	-	-	-
21	21	21,1	21	21	21	21	21	21	21	21	21,1	21	28	21	21	21	21	21,1	21	21
28	785,2	21	361,2	21	271,2	71,1	71,1	221,3	71	128,1	21	138	-	128	611,3	21	471,3	-	-	-
71,1	1205,2	21	121	117	378,2	168	411,3	271,2	121	571,2	121	461,2	-	1421,3	71	21	21	-	661,3	121,1
1122	1128,1	263	309	-	1021,1	402,2	1071,1	457	1400,3	1221	-	-	-	1051	1378,3	184	429	-	-	1278,3
21	128	-	21	-	38	21	21	21	21	21	-	114	168	1371,3	343	1114	667,2	-	-	56
21	1205,2	-	820,2	706,2	21,1	71,1	21	21	48	21	128,1	21	-	21	71,1	128	21	-	-	-
71,1	861,2	21	49	48	237	802,2	378,2	300,3	71	271,2	21	-	-	171,2	101	1021	785,2	489,2	-	-
71,1	978,2	28	611,2	38	306,2	222	281,2	611,3	210	428,2	128	750,2	-	121	411,3	71	321,3	-	-	-
1609,2	-	-	-	48	-	-	227	1244	1071,1	658	-	-	21	87	1322,3	1761,3	1108	1235,1	-	498
21	159	-	-	210	163	21	21	45	21	21	-	-	-	-	86	62	71	-	-	-
118	1153,2	529,3	-	1099,1	685,2	321,3	461,3	568,3	190	488	-	740,2	1021	568,3	421,3	1338,2	-	399,2	38	-
51	1105,2	-	-	38	613,2	685,2	21	168	21,1	58	322,1	71	-	506,2	21	271,2	556,2	-	71	-
110	929,2	151	28	718,3	58	661	511,3	137	240	400,3	-	511,3	137	121	421,3	28	90	21	28	21
71,1	785,2	221,3	21	884	542,2	138	78	121	130	330	21	671,2	-	671,2	571,2	171,2	499,2	-	21	1080
71	819,2	500,3	21	21	28	31	121	81	21,1	71	21	478,2	-	71,1	78	28	21	-	-	35
78,1	-	71,1	436,2	21	28	38	51	340	763	35	620,2	121	66	1028,1	788	28	635,2	28	28	385,3
38	1423	171,1	-	336	421,3	375	457	148	128,1	257,2	-	561,2	-	271,3	128	565,2	21	-	-	-
21	350	21	440,2	-	-	108	121	121,1	21	21,1	78	-	21	371,3	21,1	21	21	-	-	-
221,3	1115,2	158	692,2	1493,2	621,2	724	528,2	336	421,3	527	681,2	-	-	511,3	873,2	148	796,2	-	-	-
1181,2	1660,2	1071,1	-	-	563	1602,2	232	1108	1400,3	1371,3	-	1378,3	-	-	1671,2	-	1275,2	206	-	-
21,1	582	21	21	21	21	71	128	411	71	71,1	-	388,2	-	271,1	519,3	28	411,3	-	-	21
95	940,2	21	49	718,2	478,2	611,2	371,2	221	371,3	71	278,3	528,3	-	371,2	466,2	711,3	121	21	254	-
181,2	1404,2	663,2	399,2	429	755	461,3	518,3	270,1	400,3	571,2	-	1160,2	628,3	511,3	385,2	854,2	525,3	-	-	-
21	42	121	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21,1	21	21	21	21	21	656,2	21,1

en écrivant à gesper@snalc.fr. Vous pouvez aussi consulter notre site sur www.snalc.fr, rubrique mutations.



> PARIS - LE DRAPEAU DU SNALC FLOTTE SUR LE MINISTÈRE



> PARIS - LE PRÉSIDENT DU SNALC AU CARREFOUR STRATÉGIQUE



> PARIS - RUE DE GRENELLE

17 MARS : JOURNÉE D' ACTIONS DU SNALC CONTRE LA RÉFORME DU COLLÈGE

Dans la ligne de sa consultation nationale dont les résultats sont disponibles sur son site (rubrique Réforme du collège), le SNALC-FGAF a appelé le 17 mars dernier à des actions contre la réforme du collège et l'absence de dialogue social. Ses militants se sont rassemblés devant les rectorats, les DSDEN dans les grandes villes de France où ont été également organisés des blocages, des opérations escargots, des distributions de tracts, ainsi qu'à Paris, rue de Grenelle, où le Ministère avait décidé de se barricader derrière plusieurs cars de forces de l'ordre à l'annonce des actions du SNALC



> PARIS - FORCE DE L'ORDRE VENUES EN NOMBRE



> DIJON - DISTRIBUTION DE TRACTS DANS LES RUES



> CORSE - MANIFESTATION DEVANT LE RECTORAT



> LANGUEDOC-ROUSSILLON - AVEC LES LYCÉENS



> AMIENS - DEVANT LE RECTORAT



> LANGUEDOC-ROUSSILLON
OPÉRATION ESCARGOT



> LANGUEDOC-ROUSSILLON
BLOCAGE DE ROND-POINT



> PERPIGNAN - BLOCAGE DE LA DSDEN



> CARCASSONNE - BLOCAGE DE LA DSDEN



> STRASBOURG - LE SNALC REJOINT
PAR LE SNE DEVANT LE RECTORAT

POURQUOI J'AI QUITTÉ LE SNES POUR REJOINDRE LE SNALC

Après mûre réflexion, j'ai décidé de quitter le SNES pour le SNALC, beaucoup plus combatif et efficace comme j'ai pu m'en rendre compte au cours de cette année.

Ce syndicat est en effet le seul à appeler au boycott du brevet, du bac et à des actions de blocage. J'ai pu aussi me rendre compte que ce syndicat ne touchait aucune subvention de l'état et qu'il était donc de ce fait indépendant du pouvoir en place et par là beaucoup plus dérangeant.

Or, face à la mise à mort programmée de l'Éducation nationale, on ne peut plus se permettre la tiédeur et l'attentisme ; les grèves perlées ne suffisent plus et deviennent même inefficaces à la longue. Le SNES et l'UNSA en proposent justement une le 22 mars pour... les salaires quand le SNALC prévoit une mobilisation inédite le 17 et soutient seul la mobilisation à Mont-Louis le 13. De plus le SNUIPP s'est abstenu sur la réforme du collège, vante les nouveaux programmes et n'a jamais remis en question ni les cycles, ni les compétences, ni la calamiteuse réforme des rythmes : aussi, je ne comprends pas comment ce syndicat cohabite avec le SNES au sein de la FSU.

Alors non seulement je quitte le SNES mais j'ai d'ores et déjà accepté de devenir déléguée syndicale SNALC avec ma collègue Marlène Tondoux aux côtés d'Emmanuel Josende dans une démarche apolitique de façon à ce que nous soyons unis le plus largement possible pour une éducation vraiment nationale et de qualité sur tout le territoire. Par ailleurs et au vu de mon engagement militant contre les réformes des rythmes et du collège, ce syndicat me fait confiance au point que je serai nommée déléguée SNALC Cerdagne à partir de la rentrée prochaine afin de faire entendre la voix des hauts cantons. Je tiens à remercier particulièrement M. El Ouardi, président du SNALC Montpellier, pour la confiance qu'il m'accorde.

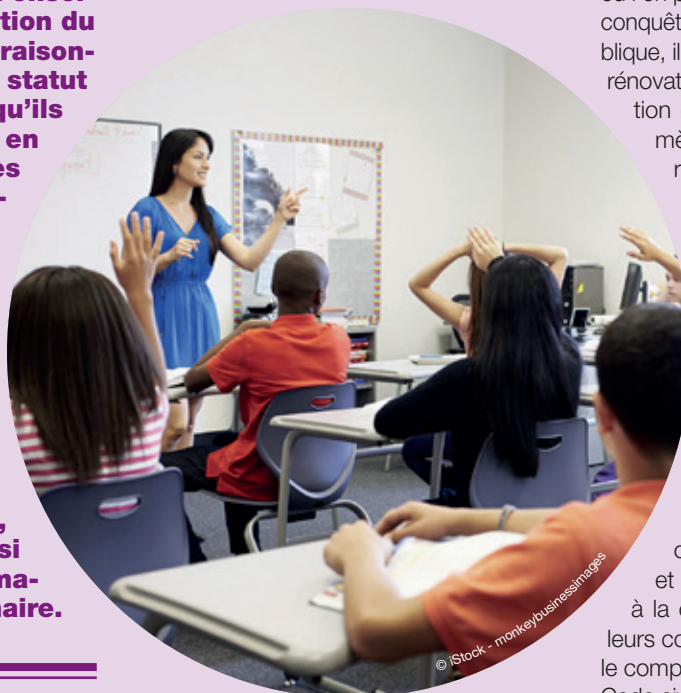
Je n'ai bien sûr aucune animosité à l'égard du SNES, j'espère seulement par ma démarche contribuer à ce que ce syndicat se montre moins frileux, soutienne nos mobilisations et s'y associe pour que toutes ces réformes soient abrogées et que soit mis en place un collège pour tous comme le préconise le SNALC avec le collège modulaire.

Nathalie CULLELL

AGRÉGÉS ET LYCÉES

Par **Frédéric SEITZ**, Responsable national des agrégés.

Le SNALC, tous les agrégés le savent, défend dans les commissions d'affectations intra académiques le principe d'une bonification forfaitaire pour les agrégés qui expriment dans leurs vœux la volonté d'enseigner en lycée. La position du SNALC est logique et raisonnable. Logique car le statut des agrégés précise qu'ils exercent de préférence en lycée et dans les classes supérieures du secondaire. Raisonnable, parce qu'en soumettant l'affectation possible à l'expression directe d'un choix, elle laisse toute liberté aux agrégés de solliciter un poste en collège et aux certifiés de faire des vœux d'affectation en lycée, comme le permet aussi leur statut et leur formation disciplinaire.



sous diverses formes, des options qui préparent à l'enseignement supérieur (classes Sciences Po par exemple). On ne peut que s'en féliciter car cela tire le niveau des élèves vers le haut. Cette recherche de la qualité, ce désir d'améliorer ses chances

d'un territoire. Une zone d'entreprise, un nœud de communications, un théâtre ou un opéra attirent des personnes sans pour autant les fixer sur place. En revanche, une famille cherchera à s'installer au plus près d'un lycée. D'un bon lycée. A un moment où l'on parle d'égalité des chances et de reconquête des territoires perdus de la République, il paraît judicieux de s'appuyer sur la rénovation ou si nécessaire la reconstruction de lycées conçus selon les paramètres de la pédagogie contemporaine, susceptibles alors d'attirer et de faire éclore dans les banlieues, par exemple, d'autres talents que les arts chorégraphiques du rap ou picturaux des tags, et capables par conséquent d'attirer et de fixer des populations nouvelles.

Incontestablement les agrégés contribuent à inscrire dans sa plénitude le lycée au sein du paysage éducatif français, ils contribuent à en affirmer le sens et les finalités. Napoléon Bonaparte, à la création du Lycée en parlait d'ailleurs comme d'une « masse de granit » en le comparant à la Légion d'Honneur ou au Code civil.

Attacher son regard à la présence et au rôle des agrégés au sein du lycée, conduit à souligner sa spécificité en faisant apparaître ses trois missions essentielles, et à mettre l'accent sur la contribution que les agrégés sont appelés à leur apporter.

Le lycée achève de construire les connaissances disciplinaires dont les fondements ont été posés en collège. Le lycée valide ces mêmes connaissances par le baccalauréat. Enfin le lycée est en mesure de délivrer, après le bac, un enseignement disciplinaire grâce auquel les élèves, brevetés, intègrent la vie active ou, après la réussite à des concours, des écoles relevant de l'Enseignement supérieur. À ces trois missions contribuent pleinement les agrégés, par le niveau approfondi de leurs connaissances disciplinaires.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les sites informatiques des lycées. Ils rivalisent entre eux et proposent des formations post-bac

rappelle précisément l'esprit dans lequel se préparent les concours et notamment l'agrégation. Les agrégés ont donc légitimité à assurer ce type de formations, surtout où on les réclame, et à en proposer de nouvelles. Autant que dans les endroits privilégiés, les lycées de zones défavorisées savent désormais offrir à leurs élèves des voies vers le Supérieur qui présentent en outre l'avantage de la contiguïté géographique pour les enfants de familles à revenus modestes. Dans ces classes préparatoires dites « de proximité » l'élève de lycée devenu étudiant consolide ses connaissances, prend confiance en lui, stimulé par l'ambiance de travail et les efforts de ses camarades. Les agrégés paraissent dans ce cas aussi les mieux placés pour insuffler aux étudiants cet état d'esprit, en leur apportant en outre un suivi pédagogique qu'on ne trouve pas toujours dans les « grandes » classes préparatoires.

Enfin on ne souligne pas assez l'importance du rôle joué par le lycée dans l'attractivité

Mais si l'on veut que les agrégés puissent apporter pleinement leur concours aux ambitions du lycée, il faut que leur maximum de service à 15 heures, amplement justifié, ne soit plus jamais remis en question, comme cela est fait régulièrement, par pure démagogie. Il est nécessaire et légitime que les heures d'IMP assurées par les agrégés prennent en compte leur statut et soient financièrement réévaluées, que les heures de pondération liées aux classes d'examen, aux classes de technicien supérieures et préparatoires soient augmentées. Rappelons enfin que le SNALC réclame pour tous les agrégés une véritable revalorisation indiciaire et la création d'une classe exceptionnelle permettant d'atteindre la hors échelle B.

C'est à ce prix que le lycée continuera d'exister en tant que tel et à être, à l'image de l'agrégation, une ambition riche d'avenir. ■



CLASSES PRÉPARATOIRES ET OUVERTURE SOCIALE : EN FINIR AVEC UN PROCÈS STALINNIEN

Par **Loïc BERTRAND**, commissaire paritaire Chaire supérieure responsable CPGE SNALC.



Lorsque, dans le domaine éducatif, on évoque « l'ouverture sociale », c'est immédiatement pour pointer du doigt les formations qui « fermeraient » leur accès aux catégories sociales défavorisées pour conforter dans leurs privilèges les catégories sociales dominantes, les fameuses CSP+. Interroger une nouvelle fois les CPGE sur leur ouverture sociale, revient donc à leur demander de se justifier d'un chef d'accusation qui, périodiquement, stigmatise tout un pan de la formation supérieure française. Le SNALC-FGAF, qui s'est toujours engagé sans faillir dans la défense des CPGE et des professeurs qui y enseignent, est contraint, une fois de plus, d'en faire l'apologie face à leurs détracteurs et à leurs vieilles lunes : les CPGE seraient-elles élitistes, trop exigeantes et figées dans des pratiques d'un autre âge ?

Leur sélectivité – tout d'abord – n'écarte pas les enfants des milieux modestes et si l'on veut bien comparer avec le deuxième cycle universitaire (et non le premier cycle car les étudiants des CPGE ont vocation à s'engager dans des études longues), la proportion de boursiers y est même plus élevée.

Plus de 30% des étudiants en classes préparatoires sont boursiers de l'enseignement supérieur, et ce pourcentage dépasse 50% dans de nombreuses classes, en particulier dans les filières technologiques : PTSI, PT, TSI, ATS et ECT. Contrairement à la légende noire en laquelle plus personne ne croit, les CPGE n'ont pas vocation à exclure leurs étudiants les plus faibles à la fin de la 1^{ère} année : les réorientations – y compris dans les CPGE les plus prestigieuses – constituent un nombre infime et sont souvent dues à d'autres facteurs que celui des notes. **Leur exigence** – ensuite – découragerait des élèves qui n'auraient pas été initiés dès le collège à des habitudes de travail conservatrices. Insidieusement, les CPGE opéreraient une sélection par l'auto-censure et le recrutement en amont, dès la 6^{ème}, voire le primaire par le jeu des options (langue vivante renforcée, langues anciennes, mathématiques, maîtrise du français, culture générale). Or les programmes des CPGE, loin d'une logique obsidionale qui ferait maintenir, envers et contre tout des exigences d'un autre âge, ont suivi l'évolution des programmes du secondaire. La formation a maintenu ses exigences sans se figer dans des

contenus d'apprentissage du siècle dernier. **L'archaïsme** – enfin – de la formation pousserait certains élèves plus fragiles ou moins aguerris à en sortir : cours magistraux, devoirs réguliers, groupes-classes.

Symbole de ce matraquage : les heures d'interrogation individuelles (plaisamment baptisées « khôlles » par les étudiants). Ce rituel cruel de vérification des connaissances et d'évaluation individuelle cristallise sur lui l'hostilité des partisans de l'abandon des notes chiffrées, des détracteurs du « bourrage de crâne » ainsi que du ministère du budget toujours en quête d'économie. Afin de financer des dispositifs liés aux modes politiques, les gouvernements ont voulu piocher dans la caisse des heures d'interrogation : déshabiller Paul pour habiller... personne en fait ! Et ces heures reviennent régulièrement sur la table de discord. Force est de rétablir la vérité : les heures d'interrogation, loin de constituer l'instrument de l'exclusion et la marque distinctive d'une formation implacable, **permettent d'assurer le suivi régulier et personnalisé des étudiants**. Mais lorsqu'on a comme interlocuteur quelqu'un qui part du postulat que les CPGE ne procèdent qu'au for-

matage forcé de la jeunesse, cet argument est difficilement audible. L'heure d'interrogation – en réalité une demi-heure à la fois – est un moment d'échange et pas de récitation mécanique d'un cours ; les programmes sont adaptés à la progression des étudiants et aident à assurer la transition entre le secondaire et le supérieur. Depuis une dizaine d'années, une certaine liberté dans leur organisation, est laissée aux collègues ; ainsi, au premier semestre de la première année, une partie de ces heures peuvent être employées pour du soutien, des exercices individuels ou en groupe sur des questions épineuses, des séances d'accompagnement. En somme, de symbole sclérosé d'un enseignement magistral, elles sont devenues, au contraire, le lieu même de l'humanisation des pratiques d'enseignement. Paradoxe que ces heures, considérées comme des survivances par leurs détracteurs, qui **depuis des années permettent de répondre aux exigences d'accompagnement individuel**. Loin des innovations au nom compliqué, l'heure d'interrogation individuelle a montré son efficacité notamment dans l'accompagnement de tous les élèves des CPGE, et ce, quel que soit leur milieu. ■

ÊTRE PROFESSEUR CERTIFIÉ DE NOS JOURS : PETIT RÉCAPITULATIF

Par **Alexandre FROELICHER**, commissaire paritaire national certifié.

Selon l'INSEE (2015), il y a près de 241.500 professeurs certifiés en France. Ce corps est donc actuellement le plus nombreux parmi les professeurs et a vocation à exercer en collège, lycée et post-bac.

Les certifiés sont gérés académiquement pour tout ce qui concerne la notation, l'avancement d'échelon, la promotion de grade et le mouvement intra-académique. Relèvent du domaine de la gestion ministérielle, le mouvement inter académique, les mouvements spécifiques nationaux et les opérations d'entrée dans le corps et de sortie du corps (affectation des fonctionnaires stagiaires, détachement et liste d'aptitude dans le corps de certifiés, accès par liste d'aptitude au corps des agrégés).

Les professeurs certifiés, s'ils sont majoritairement en collège, ont toute leur place en lycée, y compris sur postes spécifiques (chefs de travaux, arts appliqués, cinéma-théâtre, sections internationales) ou en post-bac (BTS), où ils promulguent un enseignement de qualité. Ils sont actuellement environ 40% à officier en lycée, où ils représentent 65% des effectifs enseignants.

Certains d'entre eux peuvent se voir proposer une affectation en lycée professionnel ou en SEGPA. Le SNALC rappelle que

cela ne peut être envisageable que sur la base du volontariat. Certains collègues méconnaissant les statuts qui les régissent ont encore des difficultés à dire non et se retrouvent démunis face à pareille situation.

Si le décret d'août 2014 a permis une certaine clarification de nos obligations et droits, c'est avant tout sur le fond que notre métier (transmission des connaissances et des savoir-faire) est menacé par ceux qui prétendent œuvrer pour le bien de nos élèves.

Face aux «réformes» idéologiques qui s'abattent depuis quelques années sur notre Education nationale, le SNALC se bat avec acharnement à vos côtés pour défendre les conditions de travail (statut, rémunération) et la qualité de l'enseignement. A une époque où travail et excellence sont presque devenus des mots tabous et où bienveillance rime avec laxisme, il est le seul à avoir construit un modèle de collège (**Collège Modulaire**) comme alternative au néfaste collège unique, et un modèle de lycée (**Lycée de tous les Savoirs**) pour pallier les désastres du Lycée Chatel. ■

PROFESSEURS CERTIFIÉS : QUELLES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE ?

- Les **concours** accessibles aux professeurs certifiés : agrégation interne, inspecteur de l'Education nationale pour l'enseignement primaire ou professionnel, personnels de direction 2^{ème} catégorie, autres concours administratifs.
- La reconversion à l'intérieur de l'Education nationale via le **dispositif académique de reconversion professionnelle**. Celui-ci permet d'envisager un **changement de discipline** ou un **changement de corps** par la voie du détachement-intégration.
- **L'agrégation par liste d'aptitude**. La «sélection» est féroce, tant au niveau académique qu'au niveau national, c'est pourquoi être suivi et conseillé par nos responsables syndicaux académiques s'avère impératif. Le SNALC rappelle qu'il défend depuis toujours la promotion au mérite. Mais un mérite avéré découlant d'un investissement au service de la réussite de nos élèves et non pas un mérite annoncé par certains corps d'inspection pour être bien entré dans le rang des formatages des réformes aberrantes du ministère.
- Le principe de **seconde carrière des enseignants**, dépendant surtout de l'acharnement des collègues à trouver des postes accessibles dans d'autres ministères. Cela peut se concrétiser par un détachement dans un corps de la fonction publique d'Etat ou au sein de la fonction publique territoriale. ■



C'est une réunion de travail comme il y en a tant, qui pourrait tout à fait se passer au ministère de l'Éducation nationale. Ou dans votre établissement scolaire.

C'est un petit nouveau qui débarque comme il y en a tant.

Ce sont six personnages, six caractères bien différents, qui s'entendent, ne s'entendent pas, se supportent, ne se supportent pas.

C'est été, c'est ou ce sera notre vie à tous.

C'est l'arrière-cuisine, là où l'on se dit tout, là où il n'y a pas de règles, là où l'on peut être idéaliste, mesquin, insupportable, fatigué, humain. Et là où l'on boit du café.

Beaucoup de café.

L'ARRIÈRE CUISINE une pièce écrite et mise en scène par Jean-Rémi GIRARD, vice-président du SNALC.
Toute ressemblance avec des réunions auxquelles il a participé serait purement fortuite.

SAMEDI 2 / SAMEDI 9 AVRIL AU THÉÂTRE DU PETIT GYMNASSE À 20H
MARDI 5 / JEUDI 7 / VENDREDI 8 AVRIL AU THÉÂTRE BEAUJON À 20H30

RÉSERVATIONS :

<http://www.compagnie-armeblanche.com/2016/03/prenez-vos-places-pour-larriere-cuisine/>

LE CAPITAL DÉCÈS : DES RÉDUCTIONS

Par **Frédéric ELEUCHE**, Secrétaire national aux Personnels administratifs et de santé.

Nos collègues ne le savent peut-être pas, mais lorsqu'un fonctionnaire décède en cours d'activité, ses ayants droits reçoivent un capital décès.

Jusqu'en novembre 2015, le montant de ce capital décès était égal au traitement annuel du fonctionnaire décédé. Mais

un décret du 3 novembre 2015 a modifié très discrètement cette disposition. En réalité, ce décret a été pris en application de l'article 72 de la loi n°2014-1554 du 22 décembre 2014 de finances de la sécurité sociale qui a forfaitisé le capital décès servi aux ayants droits d'un assuré social relevant du régime général mais qu'on a transposé pour

les fonctionnaires, les militaires et les magistrats.

Désormais, si le fonctionnaire en question est décédé après le 6 novembre 2015, ses ayants droits n'ont plus droit qu'à une somme fixe de 13.600€, sauf dans le cas où le fonctionnaire est mort au cours d'un accident de service ou de maladie professionnelle

ou d'un attentat ou dans un acte de dévouement dans un intérêt public ou pour sauver la vie d'une ou de plusieurs personnes. Auquel cas on applique l'ancienne procédure et donc le versement d'une année de traitement.

Nos collègues savent donc désormais ce qu'il leur reste à faire. ■

UN LIVRET SCOLAIRE BIENVEILLANT

« **L**e Bulletin officiel de l'éducation nationale » dans son numéro spécial n° 1 du 25 février 2016 illustre une fois de plus la volonté ministérielle de tout faire pour qu'on arrive à 100% de candidats reçus au baccalauréat quand bien même 60% de ces reçus échouent misérablement au bout de la première année d'université, preuve s'il en était besoin qu'ils n'avaient pas le niveau nécessaire ni suffisant pour entrer dans l'enseignement supérieur.

Ce numéro spécial est entièrement consacré au contenu du livret scolaire. « *Le livret scolaire doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève* » nous demande le ministère, en omettant que l'élève peut ne pas avoir accompli de progrès ni acquis des connaissances suffisantes; il « oublie » également que l'élève peut ne pas avoir de qualités ni de capacités. Peu importe, il faudra quand même faire état de ses progrès, de ses acquis, de ses qualités et de ses capacités. On comprend vite que les « faiblesses » sont mentionnées pour la forme.

Comme on sait, à la fin de la classe terminale, le conseil des professeurs dénommé

« équipe pédagogique » doit donner un avis « très favorable » « favorable » ou « doit faire ses preuves » Il s'agit d'un avis de spécialistes chargés d'évaluer l'élève avant un examen qui est caractérisé par des copies anonymes. En outre, un jury est souverain et ne doit en aucun cas subir la moindre pression. Toutefois, dans ces nouveaux livrets scolaires, si le ministère ne peut tout de même pas enlever leurs prérogatives aux professeurs, il précise. « *Il appartient au chef d'établissement d'apposer son visa et d'émettre, le cas échéant, des observations, au vu des appréciations des enseignants consignées dans le livret scolaire et après échanges avec l'équipe pédagogique, au sein du conseil de classe notamment* ».

Ce dernier membre de phrase permettra donc aux délégués de parents et d'élèves d'intervenir de fait dans l'attribution de la mention (ce que beaucoup font déjà bien entendu) ou dans le « meilleur » des cas d'être témoins des avis proposés par tel ou tel professeur. On devine les conséquences dans le monde actuel

en matière de repréailles : adieu l'indépendance du jury !

Ces pressions sont tellement connues et évidentes que les anciens livrets précisaient que les avis en question devaient être donnés en l'absence des délégués. Des chefs d'établissement soucieux de préserver l'indépendance de jugement des professeurs n'hésitaient pas à les faire sortir poliment. On a changé tout cela : l'Ecole doit être bienveillante. Tant pis si la vie ne l'est pas. ■



COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX - MARSEILLE M. Thierry TIRABI	SNALC - 393 Chemin Saint Donat, 84380 MAZAN - snalc.am@laposte.net - http://www.snalc.org/ - 09 51 52 98 08 - 06 12 02 25 23				
AMIENS M. Martial CLOUX	SNALC - 26 rue J-J.Rousseau, 02200 SOISSONS - martial.cloux@wanadoo.fr - www.snalc.fr/amiens - 06 22 05 02 27				
BESANÇON Mme Sylvie PRÉVOT	SNALC - 13 rue du Ballon, 90300 OFFEMONT - snalc.besancon@gmail.com - www.facebook.com/snalcbesancon - www.snalc.fr/besancon - 06 33 26 99 13				
BORDEAUX Mme Marie-Thérèse ALONSO	SNALC - 43 avenue Galliéni, 33500 LIBOURNE - snalc.bx.vp1@gmail.com - www.snalc.fr/bordeaux - 05 57 25 91 09				
CAEN M. Henri LAVILLE	SNALC - 4 Av. Jeanne d'Arc, 14000 CAEN - snalc.bn@wanadoo.fr - www.snalc.fr/caen - 06 33 92 09 61				
CLERMONT FERRAND Mme Nicole DUTHON	SNALC - 9 bis Route de la Beauté, 63160 BILLOM - jm-n.duthon@wanadoo.fr - www.snalc.fr/clermont - 06 75 94 22 16 - 06 69 04 05 11 - 06 88 18 28 44				
CORSE M. Lucien BARBOLOSI	SNALC - Plaine de Peri, Villa Bianca, 20167 PERI - charlydb017@aol.com - 06 80 32 26 55				
CRÉTEIL M. Loïc VATIN	SNALC S3 CRÉTEIL - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.fr/creteil - 07 82 95 41 42 - 06 22 91 73 27 - Mutation : snalc.creteil.mutation@gmail.com				
DIJON M. Maxime REPERT	SNALC - 16 Rue du Général Delaborde, 21000 DIJON snalc.dijon@gmail.com - www.snalc.fr/dijon - 06 60 96 07 25 - 03 80 45 50 12 - 06 62 72 66 37 (VP Mme MORARD)				
GRENOBLE M. Grégory CORPS	SNALC - 37 place St-Bruno, 38000 GRENOBLE gregory.corps.snalc@gmail.com - www.snalc.fr/grenoble - 07 50 46 48 66 - 06 27 57 92 50 (PLP) - 06 31 91 50 68 (Stagiaires) - 06 42 97 67 65 (Administratifs)				
LILLE M. Benoît THEUNIS	SNALC - 6 rue de la Metairie, 59270 METEREN - snalc.lille@orange.fr - http://snalc.lille.free.fr - 03 28 42 37 79 - 03 20 09 48 46 - 03 28 62 37 78				
LIMOGES M. Frédéric BAJOR	SNALC - La Mazaudon, 87240 AMBAZAC f.bajor@gmail.com - snalc.limoges.free.fr - 06 15 10 76 40 - Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 - 1 ^{er} degré : 06 89 32 68 09				
LYON M. Christophe PATERNA	SNALC - 61 allée Font Bénite, 42155 SAINT LÉGER SUR ROANNE snalc-lyon@orange.fr - http://snalc.lyon.free.fr/ - 06 32 06 58 03 - Secrétaire : 06 08 43 31 12 - am.legallopieau@snalc.fr				
MONTPELLIER M. Karim EL OUARTI	SNALC - 37 bis rue de la Cerdagne, 66000 PERPIGNAN - presi-montpellier@snalc.fr - snalcmontpellier.fr - 06 43 68 52 29 VP : s.daho@laposte.net - 06 27 80 77 28 - Déléguée rectorat : salima.goujdad@gmail.com - 06 40 12 95 54				
NANCY - METZ Mme Anne WEIERSMÜLLER	SNALC - 3 avenue du XX^{ème} Corps, 54000 NANCY - snalc.lorraine@orange.fr - http://snalc.fr/nancy-metz - 03 83 36 42 02 - 06 76 40 93 19				
NANTES M. Hervé RÉBY	SNALC - 38 rue des Ecachoirs, 44000 NANTES snalc.acad.nantes@wanadoo.fr - www.snalc.fr/nantes - 07 71 60 39 58 - 06 41 23 17 29 - Secrétaire : laurence-bonini@orange.fr				
NICE Mme Dany COURTE	SNALC - 25 avenue Lamartine, Les princes d'Orange, 06600 ANTIBES s3@snalc-nice.fr - www.snalc-nice.fr - 06 83 51 36 08 - Secrétaire : Françoise TOMASZYK - 04 94 91 81 84 - snalc.83@free.fr				
ORLÉANS - TOURS M. François TESSIER	SNALC - 21 bis rue George Sand, 18100 VIERZON - snalc.orleanstours@wanadoo.fr - www.snalc.fr/orleans-tours - 06 47 37 43 12 - 02 38 54 91 26				
PARIS Mme Fabienne LELOUP	SNALC S3 Paris - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS - flouloupsnalc@yahoo.fr - www.snalc.fr/paris 06 59 96 92 41 - 01 40 22 09 92 - 06 98 40 71 98 - 06 56 79 14 86 - Secrétaire : Christophe REPPLINGER - snalcparissecretariat@gmail.com				
POITIERS M. Toufik KAYAL	SNALC - 15 rue de la Grenouillère, 86340 NIEUIL L'ESPOIR toufickayal@wanadoo.fr - www.snalc.fr/poitiers - 05 49 56 75 65 - 06 75 47 26 35				
REIMS M. Thierry KOESSLER	SNALC - 12 place Hélène Boucher, 51100 REIMS - snalc-reims@laposte.net - www.snalc.fr/reims - 06 50 51 19 60 - 09 51 57 00 86				
RENNES Mme Brigitte AYALA	SNALC - 20 les Riass, 35470 BAIN-DE-BRETAGNE - snalc.35@orange.fr - www.snalc-rennes.org - 09 63 26 82 94				
LA RÉUNION M. Jean-Louis PRADEL	SNALC - 375 rue du Maréchal Leclerc, 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION 0262 21 70 09 - 0262 21 37 57 - 0692 87 68 44 - 0692 77 61 00 - snalcreunion974@gmail.com - www.snalc-reunion.com				
ROUEN M. Pascal THIELL	SNALC - 4 Rue du manoir, 76980 VEULES LES ROSES - snalcrouen@yahoo.fr - www.snalc.fr/rouen - 02 35 97 55 06 - 06 13 10 46 02				
STRASBOURG M. Jean-Pierre GAVRILOVIC	SNALC - 5 a boulevard du président Edwards, 67000 STRASBOURG snalc-strasbourg@snalc.fr - www.snalc.fr/strasbourg - 07 81 00 85 69 - 09 52 28 68 64				
TOULOUSE M. Jean-François BERTHELOT	SNALC - 23, avenue du 14^e Régiment d'Infanterie, apt. 72, 31400 TOULOUSE snalc.toulouse@gmail.com - www.snalc.fr/toulouse - 05 61 55 58 95 - 06 74 05 29 80				
VERSAILLES M. Frédéric SEITZ	SNALC Versailles - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS snalc.versailles@gmail.com - www.snalc.fr/versailles - 01 47 70 96 90 - 06 95 16 17 92 - 06 95 33 13 45				
DÉTACHÉS ÉTRANGER OUTRE-MER M. Frantz Johann VOR DER BRÜGGE	SNALC DETOM - 4 rue de Trévis, 75009 PARIS - etrangeroutremer@snalc.fr - http://snalc.det.etom.free.fr - 06 88 39 95 48 - 01 47 70 00 55				
DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX	DPT	RESPONSABLES DÉPARTEMENTAUX
03	anmounal@aol.com - 06 83 49 08 71	35	snalc.35@orange.fr - 09 63 26 82 94	80	philippe.trepagne@dbmail.com - 09 73 82 67 93
09	eric.vansoen@wanadoo.fr - 06 25 37 32 08	39	chambaretagnes@aol.com - 03 84 24 73 87	81	thierry.boullain@gmail.com - 06 75 92 96 97
11	sebastien.deleigne@gmail.com - 06 77 40 15 14	43	gilles.defours@orange.fr - 07 87 87 99 25	82	balayer@gmail.com - 06 81 37 08 73
12	pierre@vano.me - 06 80 59 37 23	46	rouchdominique@hotmail.com - 06 03 28 86 11	87	ogfredis@orange.fr - 06 84 40 04 58
14	snalc-sd14@orange.fr - 02 31 73 72 02	48	herverrossignol.snalc.lozere@gmail.com - 06 31 18 20 03	971	snalc.guadeloupe@orange.fr - 06 90 32 48 52
15	bradley.roussel@wanadoo.fr - 04 71 68 20 01	50	snalc-s2-50@orange.fr - 06 31 44 15 30	972	jp.pouget@hotmail.fr - 05 96 75 51 68
19	christophe_nouaille@orange.fr - 06 01 92 26 68	56	snalc.56@gmail.com - 06 16 45 29 03	973	mickael.richardson@gmail.com - 06 94 40 47 89
20B	anne-marie.cirelli@wanadoo.fr - 06 87 33 55 71	61	rpiquet@aol.com - 02 33 28 49 21	975	urdajosy@cheznoo.net
22	stephane.goutiers@yahoo.fr - 06 71 23 90 11	63	chantal.vautrin@wanadoo.fr - 06 25 26 79 59	976	thierrycomte@yahoo.fr - 06 39 27 55 42
25	seb.vieille@wanadoo.fr - 06 61 91 30 49	65	arnile@club-internet.fr - 06 89 35 02 68	986	isabelle.bouche81@gmail.com
29	snalc.29@gmail.com - 06 16 45 29 03	66	nmdulac@gmail.com - 06 61 96 29 75	987	presidentsnalcpcf@gmail.com - (00 689) 21 84 42
30	samya.hasini@sfr.fr - 06 86 77 60 85	67	hirth@hotmail.com - 06 23 19 78 44	988	claudie.leberre@carl.nc
31	sylvie_compte_sastre@dbmail.com - 06 74 05 29 80	68	efumasoli@gmail.com - 06 74 53 95 73	Autres DPT	Cf. coordonnées académie
32	herve.garlet@wanadoo.fr - 06 13 03 00 71	73	bernard.levy73@gmail.com - 07 50 84 62 64		
34	chloedebay.snalc34@gmail.com - 06 62 50 80 15	74	a.mugnier.snalc@gmail.com - 07 50 83 34 92		

BULLETIN D'ADHÉSION

(PAIEMENT PAR CHÈQUE)

snalc
FGAF

À remplir et à renvoyer avec votre règlement intégral (max. 3 chèques)
à SNALC - 4 rue de Trévise - 75009 PARIS

PUISSANT : Avec **16 commissaires paritaires nationaux** toute l'année à votre service sur Paris, et près de **300 commissaires paritaires académiques** siégeant pour tous les corps dans toutes les académies, **le SNALC-FGAF est le 2^{ème} syndicat de l'enseignement secondaire en voix et en sièges** (ainsi que pour les **PRAG** et les **PRCE**).

INDÉPENDANT : Le SNALC **est le seul syndicat représentatif** (<http://www.snalc.fr/national/article/1092/>) dont la confédération ne perçoit **aucune subvention d'état** (voir tableau édifiant sur www.snalc.fr).

Académie de Adhésion Renouvellement

M. Mme **NOM D'USAGE ET PRÉNOM :**

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

CP : / / / Ville :

Tél. fixe : Portable :

Courriel : Conjoint adhérent : M. Mme

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire (revue du SNALC – FGAF) :

Uniquement par voie électronique (mail) Uniquement par courrier papier Par mail ET par courrier

CORPS (Agrégré, Certifié, P.E, CPE, Saenes etc.) : **GRADE :** Classe normale Hors-Classe

DISCIPLINE : **Éch.** Depuis le / /

Stagiaire TZR CPGE PRAG PRCE STS Sect. Int. Chef de T. ESPE CNED GRETA

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case) :

Code établissement :

Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 / Règlement intérieur art. 2.II).**

Je joins un règlement d'un montant total de : €
(voir 2^{ème} page) **par chèque à l'ordre du SNALC.**

Date et Signature (**indispensables**) :



**ENCORE PLUS FACILE ! ADHÉREZ PAR CARTE BANCAIRE
OU PAR PRÉLÈVEMENTS MENSUALISÉS
SUR LE SITE NATIONAL DU SNALC (www.snalc.fr).**

**Plus de courrier ni de chèque ou de RIB à envoyer,
c'est simple, immédiat, et totalement sécurisé.**

LE SYNDICAT LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Le **SNALC-FGAF**, syndicat puissant et représentatif de tous les personnels, **vous offre l'Assistance et la Protection Juridiques pénales** (agressions, diffamation, harcèlement, ...) assurées par la GMF **pour une économie nette d'impôts de 35 € incluse dans votre adhésion**, ainsi que de nombreuses réductions auprès de nos partenaires (culture, voyages, assurances, hi-fi... : bouton « Avantages SNALC » réservé aux adhérents sur le site).

PROFESSEURS AGRÉGÉS (dont PRAG), CERTIFIÉS (dont PRCE) et de CHAIRE SUPÉRIEURE (Gestions **NATIONALE** et **ACADÉMIQUE** de votre carrière)

Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF	Éch.	À régler	Coût réel après impôts* et GMF
AGRÉGÉS Classe Normale			CERTIFIÉS, Classe Normale		
3-4	190 €	29,60	3-4	160 €	19,40
5	200 €	33	5	170 €	22,80
6	210 €	36,40	6	180 €	26,20
7	220 €	39,80	7	190 €	29,60
8	230 €	43,20	8	200 €	33
9	235 €	44,90	9	210 €	36,40
10	245 €	48,30	10	220 €	39,80
11	250 €	50	11	230 €	43,20
CHAIRES SUP / AGRÉGÉS Hors Classe			CERTIFIÉS Hors Classe		
1 à 6	265 €	55,10	1 à 7	245 €	48,30

SITUATIONS PARTICULIÈRES :	
Disponibilité, Congé parental	60 €
STAGIAIRES :	70 € (assurance comprise !)
CLM, CLD, Retraités :	125 €
Autres UNIVERSITAIRES :	envoyer un mail à tresorinternational@snalc.fr

***CRÉDIT D'IMPÔTS** (REÇU FISCAL).
Vous déduisez 66 % du montant de votre cotisation de vos impôts ou êtes crédités de ces 66 % si vous n'êtes pas imposable.

AUTRES CORPS À GESTION ESSENTIELLEMENT DÉCONCENTRÉE (« MOINS COÛTEUSE »)

Catégorie (tous grades et échelons)	À régler	Coût réel après impôts* et GMF
PLP, PEPS, CE.EPS, CPE, PEGC, PROFESSEURS DES ÉCOLES CHEFS d'ÉTABLISSEMENT, IA.IPR / IEN	90 €	30,60 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !
PERSONNELS ADMINISTRATIFS (sauf Adjaenes), SOCIAUX et de SANTÉ		
Adjoint administratifs (Adjaenes) CONTRACTUELS, Vacataires, M.A, Assistants Éducation, AVS, AESH	60 €	20,40 €* - 35 € (GMF) « = » L'adhésion au SNALC ne vous coûte RIEN !

RÉDUCTIONS : Couples d'adhérents - 25 % pour chacun /// Mi-temps - 40 % /// Autres temps partiels et congés formation - 20 %
SUPPLÉMENTS : Salaires majorés Etranger /// Outre-Mer : + 35 € /// Biadmissibles et chevrons Agrégés HClasse : + 7 €
ADHÉRENTS BIENFAITEURS : Vous pouvez aider le SNALC et ajouter tout montant à votre cotisation (**fiscalement déductible**).